

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 15 juillet 2013, à 19 h.

Sous la présidence de la mairesse, madame Linda Fortier, et en présence de la directrice générale, madame Francine Labelle, sont présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Pascal Denis, madame Sophie Lacasse, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette

Les sièges de conseillers #1 et # 5 sont vacants.

ORDRE DU JOUR

19 h

1. **a) Ouverture et constatation du quorum.**
 - b) Démission de monsieur Francis Denis, vacance au poste de conseiller municipal au siège # 1.
 - c) Remaniement et assignation de comités.
2. **Adoption de l'ordre du jour.**
3. **Approbation de procès-verbaux.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 17 juin 2013 à 19 h.
4. **Première période de questions**
5. **Rapport de la mairesse**
 - a) Rapport de la mairesse.
6. **Administration, Finances et Qualité de services**
 - a) Rapports des responsables et comités.
 - b) Présentation et approbation des comptes.
 - c) Avis de motion du règlement # 25-2007-A01 (Clause et bassin de taxation).
 - d) Adoption du règlement # 04-2006-A02 (Encombrants).
 - e) Adoption du règlement # 50-2010-A05 (matériaux secs, branches et arbres morts).
 - f) Autorisation de transferts budgétaires - Ville.
 - g) Embauche – Concours d'emploi # 201306-12 - Secrétaire-réceptionniste temporaire – Mme Danielle Gilbert.
 - h) Autorisation – Fondation de la Pointe Bleue Inc. – Bazar intérieur.
 - i) Contribution – Tournoi de golf 28 août 2013 – Fondation de la Pointe Bleue inc.
 - j) Campagne de collecte de sang des employés municipaux – 18 juillet 2013.
 - k) Dépôt des indicateurs de gestion 2012.
 - l) Refinancement du règlement # 19-2002 et financement des règlements # 55-2010 et # 55A-2010 - Billet # 79 – Montant de 104 500 \$ - Concordance.
 - m) Refinancement du règlement # 19-2002 et financement des règlements # 55-2010 et # 55A-2010 – Billet # 79 – Montant de 104 500 \$ – Adjudication.
 - n) Appui – Motion M-441, révision du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (DORS/2008-120).
 - o) Autorisation – Travaux de rénovation La Rencontre – 2, chemin Masson.
 - p) Affectation pour honoraires professionnels – Dossier : renouvellement de la convention collective.
 - q) Contribution au fonds Tragédie / Lac-Mégantic 2013 de l'UMQ.
7. **Sécurité publique, Sécurité incendie et Sécurité civile.**
 - a) Rapports des responsables et comités.
 - b) Association Ste-Marie di Canneto – Demande de sécurité publique – Procession annuelle 18 août 2013.
8. **Travaux publics et Hygiène du milieu**
 - a) Rapport des responsables et comités.
 - b) Écocentre municipal - Modification de la résolution # 4558-05-2013 –

- Horaire.
- c) Embauche – Concours d'emploi # 201306-13 – Manœuvre temporaire au Service des Travaux publics et Services techniques – M. Régis Poinas.
 - d) Embauche – Concours # 201307-16 - Préposé aux parcs étudiant – M. Kevin Brière.
 - e) Affectation – Aménagements du Parc Joli-Bois (projet).
 - f) Résultats d'ouverture de soumissions – Pierre concassée – Dossier # TP-201306-16.
 - g) Résultats d'ouverture de soumissions – Gravier brut – Dossier # TP-201306-15.
- 9. Urbanisme, Environnement et Mise en valeur du territoire**
- a) Rapports des responsables et comités.
- 10. Loisirs, Culture et Promotion touristique**
- a) Rapports des responsables et comités.
 - b) Embauche – Concours d'emploi # 201306-14 - Aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien temporaire - M. Régis Poinas.
 - c) Embauche – Concours d'emploi # 201303-03 - Préposée à la Billetterie à la plage – Mme Pamela Lidbetter.
- 11. Correspondance.**
- a) Lettre conjointe du président du Conseil du trésor, M. Stéphane Bédard, et du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault – Contrats publics.
- 12. Affaires nouvelles.**
- a) Affectation – Concours d'emploi # 201307-17 – Réceptionniste et commis à la perception – Mme Danielle Gilbert.
- 13. Seconde période de questions.**
- 14. Levée de la séance.**

1. a) OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Son honneur la mairesse, madame Linda Fortier, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à cinq (5) membres.

4590-07-2013

b) DÉMISSION DE MONSIEUR FRANCIS DENIS, VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL AU SIÈGE # 1.

Lecture est faite de la lettre de démission de M. Francis Denis.

ATTENDU que le conseiller municipal au siège # 1, monsieur Francis Denis, a dûment signifié le 9 juillet 2013 à la greffière, madame Francine Labelle, sa démission de son poste par sa lettre datée du 1^{er} juillet 2013 ;

ATTENDU les prescriptions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* eu égard à la vacance à un poste de conseiller municipal dans la période de moins de douze (12) mois précédant une élection générale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte du dépôt de la démission du conseiller municipal, monsieur Francis Denis, par la greffière, madame Francine Labelle qui a constaté la vacance au siège # 1 à compter du 9 juillet 2013.

QUE ce conseil ne décrète pas le comblement du poste ainsi vacant par une élection partielle qui ne sera comblé que lors de l'élection générale du 3 novembre prochain en vertu de l'article 337 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

QUE la présente soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au Directeur des Élections du Québec de même qu'aux personnes et organismes concernés par la présente.

c) REMANIEMENT ET ASSIGNATION DE COMITÉS.

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au remaniement des comités et à leur nouvelle assignation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QU'un remaniement des comités et des dossiers est effectué et qu'ils soient dorénavant assignés comme suit :

<u>Membres du Conseil</u>	<u>Comités et dossiers</u>
Mme Lisiane Monette	Sécurité publique - Sécurité incendie - Sécurité civile Comité programme de premiers répondants Représentante à la Table de concertation Représentante auprès de la Paroisse Sainte-Marguerite Représentante auprès de la Société d'Horticulture et d'écologie Responsable auprès de La Rencontre Loisirs - Culture - Bibliothèque Représentante auprès du Club Optimiste Représentante auprès de l'École MGR Ovide-Charlebois
M. Stéphane Longtin	Environnement Comité consultatif sur l'Environnement Qualité des services (Plaintes) Représentant auprès du Club Blizzard Représentant auprès du Club QUAD Lac-Masson/Estérel Représentant auprès du Club L'archer Représentant auprès du Club des Chevaliers de Colomb
Mme Sophie Lacasse	Administration et Finances Comité de gestion des surplus Qualité des services (Plaintes) Représentante auprès de l'Âge d'Or Responsable des aînés MRC Logement social Représentant à la Table de concertation Représentante auprès du Club de l'Âge d'Or du Lac-Masson
M. Pascal Denis	Urbanisme – Mise en valeur du territoire Comité consultatif d'urbanisme Comité création d'un plan directeur d'aménagement du territoire Logement social Responsable auprès de La Rencontre Représentant auprès de la Société d'histoire Représentant auprès de la Chambre de commerce de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson Comité nautique
Mme Linda Fortier	Relance et développement économique Promotion touristique Logement social Comité politique de protection des sommets et paysages Responsable des comités d'événements culturels Représentante MRC Répondante des questions familiales (RQF) à la MRC Travaux publics - Hygiène du milieu Comité nautique Comité Famille – Politique familiale

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour

joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé avec la modification suivante :

- Le point 12. b) Décompte # 7 définitif – Réception définitive – Travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et de voirie – Chemin d'Estérel et rues du Sentier-du-Sommet, Sentier-du-Bouleau, Sentier-du-Carcajou et Sentier-du-Loup (PRECO I) – Dossier # HYG-201006-04 – Roche # 59 677 – Les Entreprises Roland Morin inc., est ajouté.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4593-07-2013

- a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON TENUE LE LUNDI 17 JUIN 2013 À 19 H.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 juin 2013 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 17 juin 2013 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse, Linda Fortier, explique en ce début d'assemblée, qu'elle n'a pas de rapport spécifique à présenter en raison de la période de relâche relative aux vacances estivales.

6. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES

- a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS

La conseillère responsable, madame Sophie Lacasse, y va des mêmes commentaires que la mairesse et spécifique qu'effectivement, l'ensemble des comités ont fait relâche pour l'été.

4594-07-2013

- b) PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES.

ATTENDU les dépenses incompressibles comme il appert aux périodes et selon les chèques suivants :

Période du 15 au 21 juin 2013,	
chèques # 20 634 à # 20 657 totalisant :	290 430.47 \$;
Période du 22 au 28 juin 2013,	
chèques # 20 658 à # 20 671 totalisant :	49 967.96 \$;
Période du 29 juin au 5 juillet 2013,	
chèques # 20 672 à # 20 676 totalisant :	35 995.96 \$.

ATTENDU les comptes du mois de juillet 2013 totalisant 152 823.99 \$ (les

numéros de chèques # 20 685, # 20 686, # 20 718, # 20 723 et # 20 752 sont inexistants) ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Sophie Lacasse et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE les dépenses incompressibles, représentées par les chèques # 20 634 à # 20 676, et les comptes du mois de juillet 2013 au montant total de 529 218.38 \$, soient approuvés et payés.

Je certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses.

Sébastien Racette
Trésorier

c) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 25-2007-A01 (CLAUSE ET BASSIN DE TAXATION).

La conseillère municipale, madame Lisiane Monette, donne un avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente, le règlement # 25-2007-A01 sera présenté, pour étude et adoption, afin de corriger la clause de taxation de même que l'annexe D, bassin de taxation, du règlement # 25-2007 autorisant des travaux de chargement, remplacement de ponceaux, fossés, et de revêtement bitumineux sur un tronçon d'une longueur approximative de 2,3 kilomètres de la montée Gagnon et décrétant un emprunt d'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-onze mille dollars (291 000 \$) pour en défrayer les coûts.

Les membres présents déclarent avoir obtenu dans les délais prescrits une copie du projet de règlement.

4595-07-2013

d) ADOPTION DU RÈGLEMENT # 04-2006-A02 (ENCOMBRANTS).

ATTENDU l'adoption du règlement # 04-2006 décrétant les dispositions en matière de gestion des matières résiduelles et des obligations des propriétaires, locataires ou occupants sur le territoire de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson en date du 20 février 2006 et son entrée en vigueur le 1^{er} mars 2006 ;

ATTENDU le règlement # AG-020-2008 par lequel le conseil d'agglomération a jugé approprié de déléguer la totalité de sa compétence relative à l'élimination et la valorisation des matières résiduelles au conseil ordinaire de la municipalité centrale et au conseil de la municipalité reconstituée effectif au 1^{er} janvier 2008 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement # 04-2006 afin de l'adapter au nouveau service de deux collectes annuellement des encombrants de même que la fréquence des collectes les jours fériés ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue en date du 17 juin 2013 par la conseillère, madame Lisiane Monette ;

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit règlement dans les délais requis et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le règlement numéro 04-2006-A02 modifiant le règlement # 04-2006 décrétant les dispositions en matière de gestion des matières résiduelles et des obligations des propriétaires, locataires ou occupants sur le territoire de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson afin d'y modifier certaines dispositions applicables aux collectes des encombrants et les jours fériés soit et est adopté et

qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant sa promulgation.

4596-07-2013

e) ADOPTION DU RÈGLEMENT # 50-2010-A05 (MATÉRIAUX SECS, BRANCHES ET ARBRES MORTS).

ATTENDU le règlement # 50-2010 décrétant des dispositions sur le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et imposant un tarif à cette fin entré en vigueur le 15 février 2010, modifié par le règlement # 54-2010 entré en vigueur le 23 juin 2010, par le règlement # 50-2010-A02 entré en vigueur le 27 octobre 2010, par le règlement # 50-2010-A03 entré en vigueur le 22 juin 2011 et par le règlement # 50-2010-A04 entré en vigueur le 27 mars 2013 ;

ATTENDU que ce conseil souhaite modifier à nouveau ce règlement afin d'y corriger certains tarifs pour leur mise à jour ;

ATTENDU que ce conseil souhaite y corriger les tarifs en vue de l'exploitation de l'écocentre municipal à des tarifs concurrentiels ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 juin 2013, par le conseiller municipal, monsieur Pascal Denis ;

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu une copie du règlement dans les délais requis et ont renoncé à la lecture complète du règlement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, et APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le règlement portant le numéro 50-2010-A05 modifiant le règlement # 50-2010 décrétant des dispositions sur le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et imposant un tarif à cette fin afin d'y mettre à jour la tarification existante pour certains items soit et est adopté et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant la publication de sa promulgation.

4597-07-2013

f) AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - VILLE.

ATTENDU que pour respecter la *Loi sur les cités et villes*, la Ville doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyses par les responsables de services, certains transferts budgétaires se doivent d'être effectués ;

ATTENDU le tableau des transferts préparé par monsieur Sébastien Racette, trésorier, en date du 4 juillet 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à procéder aux transferts budgétaires pour les montants et aux postes tels qu'ils apparaissent au tableau précité.

4598-07-2013

g) EMBAUCHE – SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE TEMPORAIRE- CONCOURS D'EMPLOI # 201306-12 – MME DANIELLE GILBERT.

ATTENDU le concours d'emploi # 201306-12 pour un poste temporaire de secrétaire-réceptionniste ;

ATTENDU les dispositions de la convention collective 2009 - 2011 toujours en

vigueur ;

ATTENDU la recommandation favorable de madame Francine Labelle, directrice générale et greffière ;

ATTENDU les dispositions du règlement # 19-2007 concernant la délégation de pouvoirs à certains officiers municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil entérine l'embauche de madame Danielle Gilbert, à titre de salariée temporaire selon l'article 4.04 de la convention collective au poste de secrétaire-réceptionniste, à compter du 3 juin 2013 pour une période n'excédant pas 149 jours de travail le tout selon les dispositions de la convention collective 2009-2011 toujours en vigueur.

4599-07-2013

h) AUTORISATION – FONDATION DE LA POINTE BLEUE INC. – BAZAR INTÉRIEUR.

ATTENDU la requête datée du 20 juin 2013 de mesdames Jeannine Lawlor et Jeanne D'Arc Lidbetter, pour la Fondation de la Pointe Bleue inc., à l'effet de leur permettre d'occuper le hall d'entrée Est du Centre culturel pour tenir un bazar intérieur les 13 et 14 juillet 2013, 10 et 11 août 2013 de même que les 30 août 2013 et 1^{er} septembre 2013 ;

ATTENDU que cette activité est un outil de financement pour la Fondation de la Pointe Bleue inc. ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Benoit Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accepte et entérine l'autorisation de l'accès au hall d'entrée Est du Centre culturel pour la tenue de l'activité bénéfice de la Fondation de la Pointe Bleue inc. aux dates précitées.

4600-07-2013

i) CONTRIBUTION – TOURNOI DE GOLF 28 AOÛT 2013 – FONDATION DE LA POINTE BLEUE INC.

ATTENDU la tenue d'un tournoi de golf bénéfice de la Fondation de la Pointe Bleue inc. le mercredi 28 août 2013 au club de golf Alpine de Sainte-Adèle au coût de 125 \$ le billet ;

ATTENDU qu'après étude, ce conseil désire encourager cet organisme dans la poursuite de ses activités et le soutenir en tenant compte de la capacité de payer des contribuables et des lois qui régissent les affaires municipales ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à déboursier à titre de contribution un montant de 250 \$ à la Fondation de la Pointe Bleue inc. pour l'achat de deux billets à l'occasion de son tournoi de golf bénéfice 2013.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-11000-970.

4601-07-2013

j) CAMPAGNE DE COLLECTE DE SANG DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX –

18 JUILLET 2013.

ATTENDU la demande régulière de produits sanguins de Héma-Québec pour répondre aux besoins des hôpitaux en période estivale ;

ATTENDU que les employés de tous les services de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson désirent devenir partenaires pour une collecte de sang le jeudi 18 juillet 2013 et demandent l'approbation des élus pour leur permettre de se libérer à cette occasion ;

ATTENDU que cette collecte de sang pourrait se tenir à la caserne pour ainsi profiter des infrastructures en place ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil approuve l'activité communautaire de bienfaisance pour la collecte de sang de Héma-Québec en partenariat avec les employés de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et autorise l'utilisation des infrastructures municipales à cette occasion le 18 juillet prochain, la promotion de cette activité de même que la libération des employés pour le temps nécessaire pendant leurs heures régulières de travail pour participer à cette activité.

k) DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2012.

En conformité avec les dispositions de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (L.R.Q., c. M-22.1), le trésorier, monsieur Sébastien Racette, fait état du dépôt le 3 juillet 2013 du rapport sur les indicateurs de gestion pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012 pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

4602-07-2013

l) REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT # 19-2002 ET FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS # 55-2010 ET # 55A-2010 - BILLET # 79 – MONTANT DE 104 500 \$ - CONCORDANCE.

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson souhaite emprunter par billet un montant total de 104 500 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	OBJET DU RÈGLEMENT	POUR UN MONTANT DE \$
19-2002	Réhabilitation ch. Masson (part Ville)	92 500 \$
55-2010	Réhabilitation conduites Aqu. Village PRECO I	4 000 \$
55A-2010	Réhabilitation Conduites Aqu. Village PRECO II et III	8 000 \$

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU'un emprunt par billet au montant de 104 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 19-2002, 55-2010 et 55A-2010 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par la mairesse, madame Linda Fortier, ou la

monsieur Sébastien Racette ;

QUE les billets soient datés du 23 juillet 2013 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	8 600 \$
2015.	8 800 \$
2016.	9 000 \$
2017.	9 400 \$
2018.	9 600 \$ (à payer en 2018)
2018.	59 100 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 23 juillet 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 19-2002, 55-2010 et 55A-2010, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

4603-07-2013

m) REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT # 19-2002 ET FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS # 55-2010 ET # 55A-2010 – BILLET # 79 – MONTANT DE 104 500 \$ – ADJUDICATION.

ATTENDU les soumissions conformes reçues à l'heure d'ouverture le 15 juillet 2013 à 10 h suite à l'appel d'offres public de Financière Banque Nationale Inc. et Caisse populaire de la Vallée des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU que l'offre de Financière Banque Nationale inc. est la plus avantageuse pour la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt du 23 juillet 2013 au montant de 104 500 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt # 19-2002, # 55-2010 et # 55A-2010, au prix de 98,00200, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

Montant	Taux	Date d'échéance
8 600 \$	1.95 %	23 juillet 2014
8 800 \$	2.15 %	23 juillet 2015
9 000 \$	2.35 %	23 juillet 2016
9 400 \$	2.55 %	23 juillet 2017
68 700 \$	2.75 %	23 juillet 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

4604-07-2013

n) APPUI – MOTION M-441, RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR LES RESTRICTIONS VISANT L'UTILISATION DES BÂTIMENTS (DORS/2008-120).

ATTENDU que dans la dissertation de ses politiques et de ses réglementations, les actions de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson se veulent de plus en plus éco-responsables ;

ATTENDU que ce conseil municipal est conscient de l'apport économique et

touristique que produisent la vente et la location de bateaux à moteur dans la région et qu'il n'entend pas nuire à ce créneau commercial ;

ATTENDU les problématiques exposées par certains de nos citoyens riverains aux lacs navigables notamment quant à la vitesse et la force des moteurs qui forment des vagues propices à l'érosion des terrains riverains ou à la détérioration des aménagements, quais et embarcations accostées ou la pollution notable par le bruit qui nuit à la tranquillité du voisinage ;

ATTENDU que l'étendue de certains lacs excède les limites du territoire sur celui d'une municipalité voisine et que les élus doivent concilier leurs actions rendant la gestion de la navigation respective plus laborieuse ;

ATTENDU que ce conseil est d'avis qu'une révision du processus réglementaire gouvernemental et des ressources allouées à la gestion des demandes de modifications ou de restrictions relatives à l'utilisation des bâtiments sur certaines eaux est rendue nécessaire comme le propose la motion M-441 déposée à la Chambre des communes le 19 avril 2013 par le député de la circonscription fédérale de Laurentides-Labelle, monsieur Marc-André Morin ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson donne son appui à la motion M-441 pour procéder à une révision du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments de même que les exigences du Guide des administrations locales sur les restrictions à la conduite des bateaux par Transports Canada le tout afin d'améliorer l'efficacité de la gestion des eaux, la sécurité publique et la protection de l'environnement.

4605-07-2013

o) AUTORISATION – TRAVAUX DE RÉNOVATION LA RENCONTRE – 2, CHEMIN MASSON.

ATTENDU la requête telle que formulée par Mme Myriam Leduc, secrétaire administrative de La Rencontre, pour obtenir conformément au bail en vigueur la permission d'effectuer des modifications favorisant l'exercice de plusieurs activités communautaires simultanément à l'intérieur de la bâtisse sise au 2, chemin Masson ;

ATTENDU que ce conseil voit d'un bon œil les améliorations projetées pour réaliser les objectifs visés par la Rencontre et n'a pas d'objection à formuler pour restreindre les modifications demandées ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil signifie à La Rencontre qu'il autorise les modifications à apporter au bâtiment dans la mesure où La Rencontre s'assure de compléter toutes les demandes de permis et s'assure d'effectuer les travaux conformément aux normes prescrites pour l'usage prévue aux codes applicables tant au niveau de la construction que de la sécurité incendie.

4606-07-2013

p) AFFECTATION POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS – DOSSIER : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE.

ATTENDU la résolution # 3997-12-2011 prise le 12 décembre 2011 par laquelle ce conseil retenait les services de Me Étienne Morin, du cabinet Prévost Fortin D'Aoust, avocats, pour assister la direction générale dans le dossier de renouvellement de la convention collective ;

ATTENDU que les prévisions budgétaires 2013 allouées aux dépenses d'honoraires professionnels à ce poste ont été dépensées ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'affecter le surplus accumulé non affecté pour finaliser ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'affectation des sommes nécessaires au paiement des honoraires professionnels pour la finalisation du dossier de renouvellement de la convention collective à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2012.

4607-07-2013

q) CONTRIBUTION AU FONDS TRAGÉDIE / LAC-MÉGANTIC 2013 DE L'UMQ.

ATTENDU la tragédie survenue à Lac-Mégantic le 5 juillet dernier, causée par le déraillement et l'explosion d'un train transportant du pétrole ;

ATTENDU que devant l'ampleur de cette tragédie, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé un appel à la solidarité à l'ensemble du monde municipal pour venir en aide à la municipalité de Lac-Mégantic et à ses citoyens dans la reconstruction de leur communauté ;

ATTENDU que l'UMQ invite les municipalités à faire des dons en argent au nom de l'UMQ pour le fonds en fidéicomis «Tragédie / Lac-Mégantic 2013» ;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson est solidaire de la municipalité de Lac-Mégantic ;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson souhaite contribuer financièrement au fonds mis en place par l'UMQ pour venir en aide à cette communauté ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson autorise le versement d'une somme de 500 \$ à l'UMQ à titre de contribution au fonds en fidéicomis de l'UMQ « Tragédie / Lac-Mégantic 2013 » pour venir en aide à la municipalité de Lac-Mégantic éprouvée par une tragédie ferroviaire.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-11000-970.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE.

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS

Monsieur Pierre Tessier, étant absent pour ses vacances annuelles, le rapport mensuel des activités du mois de juin 2013 du Service de Sécurité Incendie sera déposé en août prochain.

La conseillère responsable, madame Lisiane Monette, commente tout de même certaines activités à commencer par la participation du Service de sécurité incendie au BBQ annuel de la ville d'Estérel où les participants ont pu se familiariser avec certains équipements.

Quatorze pompiers ont assuré la sécurité sur les lieux des fêtes de la Fête nationale à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson également. Les visites de prévention sont terminées. De façon générale, les citoyens apprécient le civisme et le professionnalisme des pompiers effectuant ce type de visite. Le Service a également procédé à l'installation de quatre bouées manquantes sur le lac Masson.

Mme Monette termine en invitant les citoyens à participer à la collecte de sang qui se tiendra au cours des prochains jours en rappelant qu'un seul don de sang permet de sauver quatre vies.

Le Service des premiers répondants a répondu à seulement 4 appels au cours du mois de juin.

4608-07-2013

b) ASSOCIATION STE-MARIE DI CANNETO – DEMANDE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE – PROCESSION ANNUELLE 18 AOÛT 2013.

ATTENDU les dispositions du règlement # AG-016-2009 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU la requête d'assistance de sécurité publique telle que formulée par madame Anna Cucco, présidente de l'Association Ste-Marie di Canneto, à sa lettre en date du 28 mai 2013 pour leur pèlerinage annuel qui se tiendra le dimanche 18 août 2013 ;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2013 de l'agglomération de Saint-Marguerite-Estérel ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil signifie à la requérante qu'à l'instar des années précédentes, les mesures de sécurité publique et routières seront mises en place lors de leur pèlerinage annuel et qu'à cet effet, monsieur Pierre Tessier, coordonnateur du Service de Sécurité civile, soit mandaté à procéder dans ce dossier.

QUE copie de la présente soit adressée aux dirigeants de la Sûreté du Québec Poste MRC des Pays-d'en-Haut afin d'obtenir le support d'effectifs policiers également pour cet événement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 62-21000-141.

8. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS

Monsieur Pascal Denis commente le rapport du Service des Travaux publics et débute par une bonne nouvelle. Les travaux sur le tronçon du chemin du Lac-Violon débutent ce mercredi 17 juillet pour se terminer en début du mois d'août. Il invite les citoyens du secteur à faire preuve de patience et les remercie d'avance pour leur compréhension compte tenu des inconvénients liés temporairement à ces travaux.

Il fait ensuite mention qu'un premier épandage d'abat-poussière a été réalisé en juin et qu'une deuxième opération est prévue en début du mois d'août là où l'état de la chaussée l'exigera.

4609-07-2013

b) ÉCOCENTRE MUNICIPAL - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION # 4558-05-2013 – HORAIRE.

ATTENDU la résolution # 4558-05-2013 prise le 21 mai 2013 par laquelle ce conseil établissait l'horaire d'ouverture de l'écocentre municipal pour la disposition des matières résiduelles des citoyens autre que les ordures ménagères ;

ATTENDU qu'après révision, l'horaire doit aussi contenir la journée du mercredi pour permettre aux citoyens de profiter de ce service ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE l'horaire d'ouverture 2013 de l'écocentre au garage municipal au 245, chemin Masson soit statué tel qu'il appert au tableau suivant à compter des présentes :

Jours	Heures
Lundi	7 h à 15 h
Mardi	7 h à 15 h
Mercredi	7 h à 15 h
Jeudi	7 h à 15 h
Vendredi	7 h à 15 h
Samedi	9 h à 13 h
Dimanche	Fermé
* aucun service les jours fériés	

4610-07-2013

c) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201306-13 – MANŒUVRE TEMPORAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES – M. RÉGIS POINAS.

ATTENDU le concours d'emploi # 201306-13 pour un poste temporaire de manœuvre au Service des Travaux publics et Services techniques ;

ATTENDU les dispositions de la convention collective 2009 - 2011 toujours en vigueur ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques ;

ATTENDU les dispositions du règlement # 19-2007 concernant la délégation de pouvoirs à certains officiers municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil entérine l'embauche de Régis Poinas, à titre de salarié temporaire selon l'article 4.04 de la convention collective au poste de manœuvre, selon l'échelon salarial et les dispositions de la convention collective en vigueur à compter du 15 juillet 2013 pour une période n'excédant pas 149 jours de travail.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-32000-141 et # 02-33000-141 et # 02-70150-141.

4611-07-2013

d) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201307-16 - PRÉPOSÉ AUX PARCS ÉTUDIANT – M. KEVIN BRIÈRE.

ATTENDU le concours d'emploi # 201307-16 pour un poste étudiant de préposé aux parcs saison été 2013 ;

ATTENDU les dispositions de la convention collective 2009 - 2011 toujours en vigueur ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques ;

ATTENDU les dispositions du règlement # 19-2007 concernant la délégation de pouvoirs à certains officiers municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette,

APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil entérine l'embauche de monsieur Kevin Brière, à titre de salarié étudiant selon l'article 4.06 de la convention collective, au poste de préposé aux parcs à compter du 10 juillet 2013 le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-32000-141 et # 02-70150-141.

4612-07-2013

e) AFFECTATION – AMÉNAGEMENTS DU PARC JOLI-BOIS (PROJET).

ATTENDU les résolutions # 4518-04-2013, # 4519-04-2013, # 4520-04-2013 et # 4555-05-2013 prises dans le dossier de projet d'aménagement d'un parc dans le Domaine Joli-Bois ;

ATTENDU les dispositions du règlement # 19-2007 concernant la délégation de pouvoirs à certains officiers municipaux ;

ATTENDU les recommandations des directeurs et coordonnateur des services de l'Urbanisme et de l'Environnement, des Travaux publics et Services techniques et des Loisirs et de la Culture, messieurs Martin Léger, Bernard Malo et Benoît Beauchamp pour entériner les contrats suivants pour la préparation du terrain :

Mandat	Entreprise	Montant avant taxes
Déboisement et émondage	Services forestiers B. F.	8 034.70 \$
Nettoyage et préparation du terrain	Excavation Lac-Masson	3 856.46 \$
Relevé topographique	Beaudry, Jarry et Garneau inc.	780.00 \$

ATTENDU l'offre de service en architecture de paysage reçue de KAP Karyne Architecte Paysagiste au prix de 12 925 \$ avant les taxes pour la préparation d'un plan d'aménagement, des documents d'appel d'offres et de surveillance des travaux à venir pour le concept d'aménagement du parc, l'intégration des jeux, le tennis, le mobilier urbain, l'établissement des aires de repos, les plantations, le jardin humide, etc.;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil entérine les mandats en cours, accepte l'offre précitée de KAP Karyne Architecte Paysagiste datée du 8 juillet dernier et lui attribue le mandat de planification et de surveillance des travaux à venir pour un montant de 12 925.00 \$ avant les taxes applicables.

QUE le Service de la Trésorerie soit requis d'effectuer le paiement de toutes ces dépenses à même le fonds de parcs et terrains de jeux et d'y affecter une somme additionnelle de 120 000 \$ pour les dépenses à venir pour la réalisation complète du projet.

4613-07-2013

f) RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – PIERRE CONCASSÉE – DOSSIER # TP-201306-16.

ATTENDU l'appel d'offres sur invitations # TP-201306-16 pour la fourniture de pierre concassée pour les besoins de la Ville pour ses divers travaux 2013 ;

ATTENDU les résultats de l'ouverture des soumissions reçues le 15 juillet 2013 à 15 h représentés aux tableaux suivants :

Pierre concassée tout venant 0 – 20 mm

Soumissionnaires	Prix soumis par tonne Avant taxes	Quantité estimée t. m.	Prix soumis total avant taxes
Gelco Construction inc.	10.80 \$	2 200	23 760.00 \$
Lafarge Canada Inc	13.29 \$	2 200	29 238.00 \$

Pierre concassée tout venant 0 – 56 mm

Soumissionnaires	Prix soumis par tonne Avant taxes	Quantité estimée t. m.	Prix soumis total avant taxes
Gelco Construction inc.	10.58 \$	600	6 348.00 \$
Lafarge Canada Inc	13.04 \$	600	7 824.00 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, en faveur de la soumission la plus basse et la plus avantageuse pour la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission de Gelco Construction inc. aux prix de 10.80 \$ la tonne avant les taxes applicables pour la pierre 0 – 20 mm et de 10.58 \$ la tonne avant les taxes applicables pour la pierre 0 – 56 mm et lui attribue le contrat d'une valeur totale avant taxes de 30 108.00 \$ pour la fourniture de pierre concassée en provenance du banc de Val-Morin le tout selon les dispositions du devis # TP-201306-16.

QUE ces dépenses soient imputées en temps et lieu aux postes # 02-32000-621 et # 02-33000-621.

4614-07-2013

g) RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – GRAVIER BRUT – DOSSIER # TP-201306-15.

ATTENDU l'appel d'offres de gré à gré # TP-201306-16 pour la fourniture de gravier brut pour les besoins de la Ville pour ses divers travaux 2013 ;

ATTENDU les résultats de l'ouverture des soumissions reçues le 15 juillet 2013 à 15 h représentés au tableau suivant :

Gravier brut 0 – 20 mm

Soumissionnaires	Prix soumis par tonne avant taxes	Quantité estimée t. m.	Prix soumis total avant taxes
Excavation Réal Vaillancourt	9.35 \$	1 000	9 350.00 \$
Location Jean Miller Inc.	9.00 \$	1 000	9 000.00 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, en faveur de la soumission la plus basse et la plus avantageuse pour la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission de Location Jean Miller inc. au prix de 9.00 \$ la tonne avant les taxes applicables pour le gravier brut 0 – 20 mm dont le banc se situe à Val-David et lui attribue le contrat d'une valeur totale avant taxes

de 9 000.00 \$ pour la fourniture de gravier brut le tout selon les dispositions du devis # TP-201306-15.

QUE cette dépense soit imputée en temps et lieu au poste # 02-32000-621 et # 02-33000-621.

9. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

Le directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement dépose le rapport mensuel d'activités, les rapports mensuel et comparatif de juin 2013.

Le conseiller responsable de l'Urbanisme et de la Mise en valeur du territoire, monsieur Pascal Denis, indique que jusqu'à maintenant, le Service a traité 14 nouvelles unités. Cela se traduit par un léger fléchissement des valeurs de 3 % et une baisse d'émission de permis de 13 %. Il reste néanmoins confiant, les activités du Service se maintiennent à un bon rythme, ce qui laisse présager une augmentation d'ici la fin de l'année.

Le conseiller responsable de l'Environnement, monsieur Stéphane Longtin, pour sa part invite les citoyens à s'inscrire au concours Village fleuri et informe qu'en collaboration avec la MRC, certaines activités de démantèlement de barrage de castors seront entreprises au cours des prochaines semaines.

10. LOISIRS, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

Monsieur Benoît Beauchamp dépose le rapport des activités de la bibliothèque municipale de Sainte-Marguerite-Estérel préparé par la responsable, Mme Joane Grandmaison, pour le mois de juin 2013.

La conseillère responsable, madame Lisiane Monette, se dit particulièrement fière de constater que la bibliothèque municipale se veut de plus en plus sollicitée avec 2 475 visiteurs en 2012 qui ont effectué plus de 9 000 prêts de livres.

Au chapitre des activités sportives, elle ne peut que se réjouir du nombre impressionnant d'enfants ayant été inscrits au soccer, soit 80 jeunes de notre territoire. Elle fait un bref retour sur l'ensemble des activités d'Été en fête dont la formule semble attirer de plus en plus de visiteurs.

Elle termine en invitant les citoyens et les organismes à participer au tournoi de golf de la Ville qui se tiendra le jeudi 15 août, le tout en vue de venir en aide aux organismes du milieu.

4615-07-2013

b) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201306-14 – AIDE TECHNIQUE AUX LOISIRS ET PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN TEMPORAIRE - M. RÉGIS POINAS.

ATTENDU le concours # 201306-14 pour l'embauche au poste d'aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien temporaire ;

ATTENDU le rapport favorable de recommandation de monsieur Benoît Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture ;

ATTENDU les dispositions du règlement # 19-2007 concernant la délégation de pouvoirs à certains officiers municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil entérine l'embauche de monsieur Régis Poinas, à titre de salarié temporaire selon l'article 4.04 de la convention collective, au poste d'aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien pour un surcroît de travail pour la période du 20 au 27 juin 2013 inclusivement le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-70120-141 et # 02-70160-141.

4616-07-2013

c) EMBAUCHE – CONCOURS # 201303-03 - PRÉPOSÉE À LA BILLETTERIE À LA PLAGE - MME PAMELA LIDBETTER.

ATTENDU le concours # 201303-03 pour l'embauche au poste de préposé(e) à la billetterie à la plage municipale pour la saison estivale 2013 ;

ATTENDU le rapport favorable de recommandation de monsieur Benoît Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil embauche madame Pamela Lidbetter, à titre de salariée étudiante selon l'article 4.06 de la convention collective, au poste de préposée à la billetterie à la plage municipale pour une période de 10 semaines à compter du 29 juin 2013 jusqu'au 1^{er} septembre 2013 les samedis et dimanches selon les besoins du Service des Loisirs, soit 16 heures par fin de semaine, le tout selon le contrat de travail à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-70190-141.

11. CORRESPONDANCE

a) LETTRE CONJOINTE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR, M. STÉPHANE BÉDARD, ET DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, M. SYLVAIN GAUDREULT – CONTRATS PUBLICS.

La mairesse, madame Linda Fortier, procède à la lecture de la lettre publiquement.

12. AFFAIRES NOUVELLES.

4617-07-2013

a) AFFECTATION – CONCOURS D'EMPLOI # 201307-17 – RÉCEPTIONNISTE ET COMMIS À LA PERCEPTION – MME DANIELLE GILBERT.

ATTENDU le concours d'emploi # 201307-17 pour un poste en remplacement de réceptionniste et commis à la perception au Service de l'Administration ;

ATTENDU les dispositions de la convention collective 2009 - 2011 toujours en vigueur ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Sébastien Racette, trésorier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les

personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil affecte madame Danielle Gilbert, à titre de salariée remplaçante selon l'article 4.05 de la convention collective, au poste de réceptionniste et commis à la réception au Service de l'Administration à compter du 16 juillet 2013 jusqu'au retour de la titulaire du poste le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-13000-141.

4618-07-2013

b) DÉCOMPTE # 7 DÉFINITIF – RÉCEPTION DÉFINITIVE – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET DE VOIRIE – CHEMIN D'ESTÉREL ET RUES DU SENTIER-DU-SOMMET, SENTIER-DU-BOULEAU, SENTIER-DU-CARCAJOU ET SENTIER-DU-LOUP – DOSSIER # HYG-201006-04 – ET ROCHE # 59 677 – LES ENTREPRISES ROLAND MORIN INC.

ATTENDU le règlement # 53-2010 autorisant des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et de réfection de chaussées dans le secteur du chemin d'Estérel, de la rue du Sentier-du-Bouleau, de la rue du Sentier-du-Loup et de la rue du Sentier-du-Sommet ainsi que pour les honoraires professionnels en regard de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux et décrétant un emprunt d'une somme n'excédant pas un million six cent trente huit mille dollars (1 638 000 \$), par billets, pour en défrayer les coûts, entré en vigueur le 23 juin 2010 ;

ATTENDU le règlement # AG-029-2010 autorisant des travaux de réfection de chaussée d'un tronçon du chemin d'Estérel ainsi que pour les honoraires professionnels en regard de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux et décrétant un emprunt d'une somme n'excédant pas trois cent dix-sept mille dollars (317 000 \$), par billets, pour en défrayer les coûts, entré en vigueur le 14 juillet 2010 ;

ATTENDU la résolution # 3491-07-2010 en date du 13 juillet 2010 de ce conseil et la résolution # AG-439-07-2010 en date du 13 juillet 2010 du conseil d'agglomération octroyant un mandat à Les Entreprises Roland Morin inc. pour les travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et de voirie selon les dispositions du devis au dossier # HYG-201006-04 au montant de 1 239 091.87 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU le décompte # 7 définitif et la recommandation favorable de paiement des travaux exécutés et des correctifs, vérification des quantités et des prix, par madame Émilie Fournier, ing. chargée de projet Roche ltée, Groupe-Conseil ;

ATTENDU la réception de la quittance finale de Asphalte Desjardins inc. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la libration de la retenue contractuelle et autorise le Service de la Trésorerie à acquitter le paiement du certificat définitif pour les travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et de voirie (PRÉCO I) au montant de 75 719.34 \$ plus les taxes applicables (85 468.21 \$), à Les Entreprises Roland Morin Inc, le tout payable par les règlements # 53-2010 et # AG-029-2010.

13. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

4619-07-2013

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 21 h 03, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est résolu à l'unanimité des personnes présentes de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Madame Linda Fortier
Mairesse

(signé)

Madame Francine Labelle,
Directrice générale et greffière